

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BAPE #329

PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ
ET DE REGAZÉIFICATION À BÉCANCOUR
PAR TRANS CANADA ÉNERGIE LTÉE.

DOSSIER 6211-19-025

Le 13 juillet, 2016

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

Gérard Montpetit



La Présentation, Qc.

JOH 1B0

Chapitre 1

Un projet inutile

Le 8 juillet 2015, Gaz Métro Solution Énergie, une filiale de Gaz Métro, présentait son projet de stockage et de regazéification de GNL à Bécancour. Comme on peut lire sur son site, [1] «...*Ce projet vise à assurer un approvisionnement en gaz naturel liquifié(GNL) pour répondre aux besoins électrique de fine pointe d'Hydro-Québec pour environ une centaine d'heures par année... Cette solution... consiste à permettre à la centrale de TransCanadaEnergy(TCE) de devenir un outil stratégique... pour les périodes de grands froids...*».

gnlbecancour@gazmetro.com

Certaines personnes jugeaient que ce petit projet ne nécessitait pas la tenu d'un BAPE. Pourtant ce «petit» projet est le résultat de toutes une série de décisions qu' Hydro-Québec a pris depuis plus de quinze ans. Il faut voir la vue d'ensemble (The big picture!)

1] <http://www.tvanouvelles.ca/2016/04/14/projet-de-gaz-metro-a-becancour-le-bape-inutile-selon-les-gens-daffaires>

Mais je ne suis pas le seul à dire que ce projet est insensé et inutile. Le communiqué du Regroupement des organismes environnementaux en énergie(ROÉÉ) le dit également. Je copie la partie principale de leur communiqué du 6 juillet 2016;

Centrale de TransCanada à Bécancour : La Régie se ravise et déboute Hydro-Québec

Montréal, 6 juillet 2016 – Les membres du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) accueillent avec satisfaction la décision de la Régie de l'énergie rendue hier révoquant une décision précédente approuvant un contrat entre Hydro-Québec et TransCanada pour l'utilisation jusqu'en 2036 de la centrale thermique au gaz naturel de Bécancour en périodes de pointe. La Régie a rejeté la prétention d'Hydro-Québec selon laquelle la centrale de Bécancour, inutilisée à coût énorme presque depuis ses débuts en 2006, pouvait être transformée par un contrat visant un

approvisionnement de 570 MW de puissance moyennant une simple approbation de la Régie. Celle-ci, lorsqu'elle s'est penchée sur la demande en révision initiée par le ROÉÉ, a plutôt convenu qu'en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, un tel nouvel approvisionnement en électricité devait faire l'objet d'un appel d'offres public. Me Franklin Gertler, procureur du ROÉÉ, rappelle que « le régime d'appel d'offres assure le traitement équitable de tous les fournisseurs potentiels incluant le promoteur d'un projet d'efficacité énergétique. »

Alain Saladzius, de Fondation Rivières indique que, « selon le ROÉÉ, Hydro-Québec ferait preuve d'un manque de vision en se liant pour vingt ans encore à de la production d'électricité en provenance de sources fossiles alors que la Politique énergétique 2030 du Québec et l'Accord de Paris visent la décarbonatation. » Rappelons que le contrat dont Hydro-Québec visait l'approbation n'annulait en aucun cas les pénalités annuelles payables à TransCanada jusqu'en 2026 du fait de la non-utilisation de la centrale pour de l'énergie de base et risquait d'y ajouter des pénalités supplémentaires si la puissance prévue s'avérait superflue. Le ROÉÉ soutient qu'Hydro-Québec sous-estime son bilan en puissance. Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ sur le dossier, souligne « qu'Hydro-Québec omet de prendre en compte un bloc de puissance de 500 MW qui résulte d'une entente interprovinciale avec l'Ontario et ne tient pas compte de la contribution volontaire des Québécois lors d'appels au public en périodes de grand froid. » De plus, le ROÉÉ considère que la gestion de la demande en puissance est préférable à la production thermique d'électricité, et que le stockage d'électricité représente une solution novatrice et intelligente pour gérer la demande en puissance avec nos propres surplus d'électricité.

Malgré cette décision refusant l'approbation de l'entente réalisée par Hydro-Québec, le ROÉÉ poursuivra ses représentations dans le cadre des audiences tenues présentement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de Gaz Métro de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour. « Souhaitons que cette décision ouvre la porte à une gestion plus cohérente de la filière électrique, dans une réelle perspective de développement durable », conclut Emmanuel Cosgrove, d'Écohabitation et membre du ROÉÉ.

Pourtant, malgré le fait que la Régie a débouté Hydro-Québec, ma foi en l'environnement m'oblige à rédiger ce mémoire et à le défendre.

Chapitre 3

De drôles de décisions

Sans doute, certains aspects de ce que avançons aujourd'hui dépasse le cadre du mandat du BAPE dans ce dossier. Pourtant, sans toutes une série de décisions discutables, ce projet ne serait pas

nécessaire. Si on ne peut pas remettre en question les décisions discutables de HQ, devant le BAPE, à qui pouvons-nous le faire?

Revenons en arrière. Peu après son élection en 2003, pour refaire l'ingénierie de l'État, le gouvernement Charest proposait de faire des PPP (partenariat/public/privé). Parmi eux, le projet du Suroît consistait à construire plusieurs centrales électriques au gaz naturel. Pourquoi en PPP? Comme si on ne savait pas construire une centrale électrique au Québec!!! Devant la levée de boucliers de la population qui proclamait «Nous n'avons pas voté pour ça», le gouvernement a été obligé de reculer; une seule centrale a été construite, soit celle de Bécancour par TransCanada Energy. [2]

La planification d'Hydro a sans doute été plus que déficiente puisque la seule usine en PPP a produit de façon intermittente de l'énergie pendant environ 18 mois. Mais sa production était tellement inutile qu'on décida de la fermer définitivement. Mais c'est un PPP avec «...*Un contrat d'approvisionnement ferme de 20 ans [qui] lie Hydro-Québec à TCE jusqu'en 2026. Depuis 2008, Hydro-Québec a versé plus de 1,2 milliard \$ en indemnités à TCE pour ne pas acheter son électricité...*» [3]

Tout un bijou de mauvaise administration! PLUS DE 140 MILLIONS PAR ANNÉE POUR NE PAS PRODUIRE! Imaginons quel serait notre déficit si toutes les centrales originalement prévues dans le Suroît avaient été construites! Qui a autorisé gâchis? Et surtout, Pourquoi? [4]

Pour justifier le projet de stockage et regazéification, selon l'explication donnée, on ne peut prendre du gaz naturel du réseau de Gaz Métro pour fonctionner seulement pendant 4 jours(ou une centaine heures) par année; il faut payer pendant toute l'année pour que le gaz soit disponible pendant 100 heures. Alors, payer seulement 45 M par an pour ce projet de Gaz Métro projet énergie serait une aubaine! Quel «bargain»! Cherchez l'erreur!

Non seulement payer 140 millions par an à TCE pour ne pas produire, mais en plus, si on veut une centaine d'heure pour une production d'appoint pendant les grands froids, il faut repayer un autre 45 millions annuellement. Ça fait cher du kilowatt! Quel est l'effet cumulatif de toutes ces décisions sur les tarifs d'électricité? Sans oublier les bénéfices réduits remis au fonds consolidé de la Province!

Cela s'ajoute à plusieurs autres décisions discutables de H-Q. En vrac, on peut penser à la décision de vendre les avoirs de HQ, division gaz et pétrole. Par hasard, des personnes ayant travaillé sur ces projet ont acheté ces avoirs, surtout à Anticosti. Certaines personnes ont qualifié cette vente de «vol du siècle». Autre fait troublant. Pourquoi avoir cessé les recherches sur le moteur-roue du M Couture. Le Qc avait une avance technologique et on vend ça pour des miettes! Pourtant Elon Musk et la Tesla vont justement en ce sens!!! Et dans l'éolien. Pourquoi avoir donné des contrats (suite à un appel d'offre) à des compagnies privées. H-Q est-elle tellement en manque d'ingénieurs qu'elle ne peut plus produire des génératrices? Je croyais que la business de H-Q était de générer et de distribuer de l'électricité!!! Encore une fois, H-Q évacue un domaine où elle a une expertise pour refiler ça à l'entreprise privée.

Raisons politique? Raisons idéologiques? En tous cas c'est incompréhensible pour toute personne intelligente! C'est tellement tordu qu'on pourrait croire que ce dossier correspond à la définition du «*dogme de l'incompétence canadienne-française en matière financière*»[5] En tout cas, c'est tout le contraire du **Maître chez nous** de Jean Lesage et René Lévesque, axé sur notre compétence et une confiance en soi!

Certains croient qu'il faudrait un BAPE pour examiner les détails techniques et environnementales de ce projet. D'autres croient qu'il serait préférable d'avoir une «Commission Charbonneau» appuyé par

l'UPAC pour faire la lumière sur toute cette histoire? Le Vérificateur Général doit examiner la question D'une façon ou d'une autre , Hydro-Québec, cet état à l'intérieur de l'état, doit répondre de sa gestion très discutable dans ce dossier.

1] <http://www.gazmetro.com/fr/gnl-becancour/>>

2] https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet_du_Suroît

3] [Plus de 100 M\\$ pour fermer la centrale de TCE cet hiver | JDM](#) Posted: 11 Aug 2015

4] <http://corruptionliberale.com/becancour-le-desastre-de-nathalie-normandeu/>

5] Maurice Duplessis et son temps, par Robert Rumilly, Volume 2, pages 7 et 8

Chapitre 4

Strangers in our own land

Lors de la séance du 13 juin, c'est avec stupeur que j'ai appris que Hydro-Québec souffrait de schizophrénie extrême . En effet, depuis 2000, il y a 3 divisions de H-Q. «Hydro-Québec production» «Hydro-Québec transport» et «Hydro-Québec distribution». Et H-Q production, traite H-Q distribution comme une compagnie étrangère. En effet, sauf pour la production patrimoniale, H-Q production fonctionne par «**attribution par contrat**». Une recherche dans le rapport du BAPE #170(page 93) confirme cette pratique aberrante.

Cela veut dire que que chaque bloc d'électricité est offert au plus offrant. Et que H-Q distribution est traité sur le même pied qu'une compagnie d'électricité du Vermont, de l'état de New York , de l'état du Maine ou de l'Ontario. Donc, même si on est en manque d'électricité au Québec, H-Q Production vendra en priorité à une compagnie étrangère si elle peut avoir quelques dollars de plus que ce qu'H-Q Distribution a offert.

Toujours lors de la séance du 13 juin, un représentant de H-Q Distribution a dit que l'Ontario sert ses clients en priorité puis, s'il y a des surplus, elle les vend au plus offrant. On nous a dit que c'était un choix de fonctionnement! Pourquoi traiter les clients Québécois comme des étrangers en terre Québécoise?

Puis-je exprimer mon indignation avec une note de sarcasme. Malgré mon amour de la langue française, malgré la loi 101, malgré que le préambule la constitution canadienne de 1982 affirme que le français est une des langues officielles, je me dois de l'exprimer dans la langue que «Hydro-Québec Production» comprendra. «Their politic of giving electricity by contract to the highest bidder means that effectively, Hydro-Quebec Production is willing to let **Quebecers freeze in the dark** if a foreign bidder offers a few extra dollars on a contract!!!! It means that Quebecers are considered to be strangers in Quebec!!!»

Excusez l'utilisation de la langue de Shakespeare! Le plus élémentaire bons sens exige que notre

production d'électricité soit réservé en priorité pour les Québécois. Si Hydro One de l'Ontario le fait, pourquoi pas nous??? Sans cette politique bebête, ce projet de GNL et de regazéification n'est pas nécessaire!

Est-ce que ce cas de schizophrénie extrême d'Hydro-Québec pourrait être traité avec un «électro-choc???

Chapitre 4

Quelques dangers pour la sécurité

Le CCCPEM a parlé de certains problèmes de sécurité pour la région portuaire de Bécancour. Dans cette veine d'idée, je vais ajouter un texte que j'ai rédigé le 21 septembre 2015.

Tianjin, et Bécancour!

Le 12 août 2015, deux gigantesques explosions ont déchiré le ciel dans le port de Tianjin en Chine. [1] La deuxième de ces explosions était l'équivalent de 21 tonnes de TNT; elle a fait osciller les sismographes à 2,9 sur l'échelle de Richter. Suite à ces explosions de produits chimiques, le bilan provisoire fait état de quelques 114 décès, 700 blessés et des dizaines de disparus. Quant aux dommages matériels, les réclamations aux compagnies d'assurances dépassent largement le milliard de dollars.

Dans cette zone portuaire, on retrouvait une forte concentration de produits chimiques divers, avec le résultat que ce qui aurait dû n'être qu'un incendie mineur s'est transformé en une conflagration gigantesque. Depuis le 14 août, le site de Ruihai Logistics n'est plus disponible. Cependant, «...des internautes chinois ont eu le temps de publier sur Twitter la liste des produits dangereux disponibles sur le site ruihailogistics.com avant qu'il ne ferme. Avec l'aide de Google Translate et d'une traductrice chinoise professionnelle, voici ce qu'elle révèle:

Gaz comprimés et liquéfiés, dont l'argon et le gaz naturel

Liquides inflammables, dont l'acétate d'éthyle

Matières solides inflammables, matériaux spontanément inflammables au contact de l'humidité, dont soufre, la nitrocellulose, et le carbure de calcium

Oxydants et peroxydes organiques, dont nitrate de potassium, nitrate de sodium

Produits chimiques toxiques, dont le cyanure de sodium, et le diisocyanate de toluène

Produits corrosifs, dont l'acide formique, l'acide phosphorique, l'acide méthacrylique, et la soude caustique..» [2] Je vous invite à lire ce lien!

On peut hausser les épaules en disant que la Chine, c'est très loin. Mais se pourrait-il que ce genre de chose arrive au Québec? Prenons le port de Bécancour. En plus de la centrale désaffectée de Gentilly, il y a tout le complexe des phases phase 1 et 2 de Servitank où on trouve quelques 250 000 mètres cubes de produits chimiques dont la majeure partie est hautement réactifs.[3 et 4]

Dans la liste des produits dangereux répertoriés à Tianjin, il y a le gaz naturel liquéfié. Pourtant, plusieurs projets à Bécancour misent sur ce carburant. Entre autres, le projet STOLT LNGaz Ing. aurait un réservoir de 50 000 mètres cubes de gaz naturel liquéfié. Le projet de Gaz Métro/Hydro Québec aurait un réservoir de 20 000 mètres cubes. Sans oublier l'usine d'engrais azotés d'IFFCO qui utiliserait plus de un milliard de mètres cubes de gaz naturel.

On parle souvent de marées noires causées par des pétroliers. Pourtant, des navires méthaniers pourront contenir jusqu'à 40 000 mètres cubes de GNL: que se passerait-il si un de ceux-ci explosait en-dessous du Pont Pierre-Laporte, ou du vieux Pont de Québec? C'est une question qui a été escamotée; tout au plus, « ... *la commission estime que le ministère du Développement durable ... aurait dû demander que les risques associés au transport maritime du GNL sur le fleuve Saint-Laurent soient évalués dans l'étude d'impact.* » (5) Des navires qui explosent: ça n'existe pas! Vraiment? Avez-vous entendu parler du « Mont Blanc », qui a explosé dans le port d'Halifax, en 1917?

Donc, une concentration de produits chimiques et de gaz naturel comme dans la région de Bécancour pourrait exploser; il suffirait du cumul de plusieurs petites erreurs à un endroit du parc industriel. C'est une série d'erreurs et de négligences qui ont fait 47 morts à Lac Mégantic. Sans oublier l'explosion à la CIL de McMasterville le 1 octobre 1975 qui a fait 8 décès et 7 blessés. [6] Malgré tout, en cette occasion, nous avons été plus chanceux qu'à Tianjin; une intervention in extremis par des artificiers de l'armée a empêché que la conflagration ne fasse sauter des wagons remplis d'explosifs!

Si on augmente le nombre de «générateurs de risques» à un endroit comme Bécancour, serons-nous toujours aussi chanceux?

Gérard Montpetit
membre du CCCPEM
le 21 septembre, 2015

1]
[Explosion au port de Tianjin – Une Autre Asie](#) Posted: 16 Aug 2015

2]
[Chine: Voici la liste des produits chimiques à l'origine de l'explosion à Tianjin](#) Posted: 15 Aug 2015

3] Ministère de l'Environnement, Direction des évaluations environnementales, Service des projets industriels et en milieu nordique, « Rapport d'analyse environnementale. Implantation de réservoirs d'entreposage au parc industriel de Bécancour par Servitank inc. », Dossier 3211-19-05, le 30 avril 2002

4] Ministère du développement durable, de l'environnement, et des parcs, Direction des évaluations environnementales, « Rapport d'analyse environnementale pour la deuxième phase du projet d'implantation de réservoirs d'entreposage au parc industriel et portuaire de Bécancour, sur le territoire de la Ville de Bécancour par Servitank inc. ». Dossier 3211-19-011, le 3 février 2009

5]Document 4), quatrième paragraphe

[6\]](#)
http://archives.radio-canada.ca/sports/faits_divers/clips/12049/

Ce texte a été publié dans le Huffington Post du 29 septembre 2015; je met l'adresse URL pour le retrouver

Conclusion

Même si certains promoteurs essaient de vendre l'idée que l'utilisation du gaz naturel est un moindre mal comparativement à l'utilisation de charbon, de mazout, ou autre produit pétrolier, il ne faut jamais oublier que toute utilisation d'un combustible fossile est nocive, car elle produit des gaz à effet de serre et, ce faisant, contribue au réchauffement climatique.

D'ailleurs, sur le marché nord-américain, il semble qu'environ 65% à 70% du gaz naturel soit du gaz non-conventionnel, c'est-à-dire du gaz de schiste. Même si le promoteur a refusé de répondre à cette question lors des audiences, on peut présumer que le pourcentage de gaz de schiste dans les tuyaux de Gaz Métro sont analogue au pourcentage de gaz non-conventionnel sur le marché Nord-Américain. Or de nombreux experts dont ceux de l'Université Cornell affirme que l'empreinte totale (forage, fracturation, fuites fugitives, transport et combustion) du gaz de schiste est aussi polluante que celle du charbon.

Le Gouvernement du Québec est signataire de l'accord international signé à Paris pour combattre le réchauffement et le dérèglement climatique (COP21) : toute mesure visant à encourager ou même simplement permettre l'exploitation du charbon, du pétrole, du gaz, constitue une menace à la survie de l'humanité. Le promoteur oublie-t-il que la Conférence de Paris exige que l'humanité réduise sa consommation de carburants fossile si on veut que la planète soit habitable pour les générations du 22e siècle.

De plus, ce projet devient «nécessaire» parce que les dirigeants de Hydro-Québec ont pris des décisions discutables.

Enfin, si Hydro-Québec Production (ainsi que son actionnaire principale, le gouvernement du Québec) décide **d'alimenter Hydro-Québec Distribution en priorité**, ce projet devient totalement inutile. Faire quelques millions de dollars de plus avec les attribution par contrat pour le fonds consolidé de la province, mais être pris pour payer ce projet ? C'est un marché de dupes ! Pourquoi les citoyens du Québec devraient-ils payer pour ce surplus de capacité de production d'électricité alors que H-Q Production a suffisamment de réserve pour en vendre à ses voisins?

Tout comme la Régie de l'énergie que j'ai citée au chapitre 1, je recommande de ne pas autoriser le projet de stockage de GNL et de régazéification à Bécancour.

Gérard Montpetit
La Présentation, Qc.
Le 13 juillet 2016